

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage Ensemble de la commune 1/5000

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° DGS/AJ/23-08
du 24 Novembre 2023
soumettant à enquête publique
la révision du PLU

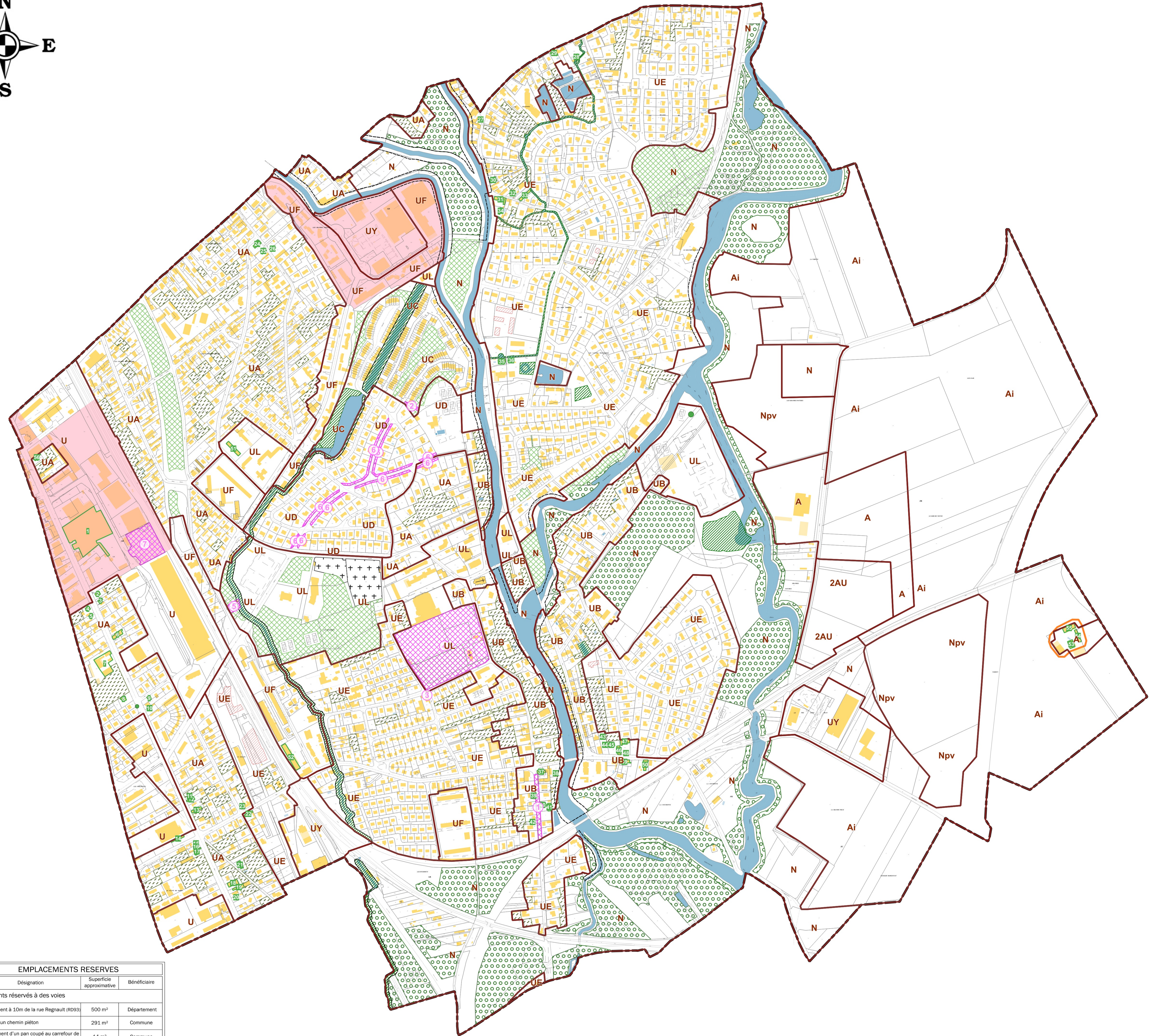
Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Jean-Michel VIART
Jean-Michel VIART

Révision du PLU prescrite le 29 mars 2021
Approbation de la modification n°1 du PLU le 24 octobre 2022
Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU le 04 mars 2019
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU le 12 décembre 2016
Approbation du PLU le 7 juin 2012
Approbation du POS le 26 janvier 1983

Dossier réalisé par :

PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage
30 Ter. rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03 25 40 05 90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-23 CU
Emplacement réservé	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU
Espace de développement commercial	Parcs et espaces publics
Changement de destination des bâtiments agricoles autorisés	Jardins et vergers
Marge de recul	Arbres remarquables
Construction manquante au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)	Bâtiments et éléments architecturaux

Définition des zones

U	Zone urbaine couverte par une OAP de secteur d'aménagement
UA	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UB	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg le long de la Seine et autour du Château de la Burie
UC	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Nord du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UD	Zone urbaine mixte caractérisée par la partie Sud du site patrimonial du lotissement du Château des Cours
UE	Zone urbaine mixte caractérisée par les lotissements récents
UF	Zone urbaine mixte caractérisée par l'habitat collectif et les axes de densification
UL	Zone urbaine destinée aux équipements publics, sportifs et de loisirs
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et nécessitant une modification ou une révision du PLU
N	Zone naturelle à forts enjeux environnementaux
Npv	Secteur de la zone naturelle destinée au développement d'un parc photovoltaïque
A	Zone agricole
Ai	Secteur inondable inconstructible de la zone agricole

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
Emplacements réservés à des voies			
1	Elargissement à 10m de la rue Regnaud (R093)	500 m ²	Département
2	Création d'un chemin piéton	291 m ²	Commune
3	Amenagement d'un pan coupé au carrefour de la rue René Gilliet et de la rue Marcel Guenin	14 m ²	Commune
Emplacements réservés à des équipements ou aménagement			
4	Amenagement et équipements publics	34 000 m ²	Commune
5	Réalisation d'un aménagement paysager en bordure du Triffoire dans le cadre de la mise en valeur des berges	736 m ²	Commune
6	Création et maintien d'espaces publics le long de la voirie	5 415 m ²	Commune
7	Amenagement public et maintien d'espaces de stationnement	6 582 m ²	Commune